

CONTRAT D'ADHESION – AMAP® de Bordeaux Centre**CONTRAT D'ADHESION – AMAP® de Bordeaux Centre**

NOM(s) / Prénom(s) :

NOM(s) / Prénom(s) :

Téléphone :

Téléphone :

E-Mail :

E-Mail :

(en communiquant cette adresse, j'autorise l'AMAP® à en faire usage pour sa communication interne et groupe Cagette)

(en communiquant cette adresse, j'autorise l'AMAP® à en faire usage pour sa communication interne et groupe Cagette)

En signant ce contrat, vous adhérez à l'AMAP de Bordeaux Centre dont les distributions ont lieu tous les jeudi soirs au Réseau Paul Bert, à Bordeaux.

En signant ce contrat, vous adhérez à l'AMAP de Bordeaux Centre dont les distributions ont lieu tous les jeudi soirs au Réseau Paul Bert, à Bordeaux.

Vous êtes intéressé(e)(s) par le contrat ;

Vous êtes intéressé(e)(s) par le contrat ;

 légumes : demi-panier ou panier légumes : demi-panier ou panier fraises : barquette(s) fraises : barquette(s) autres, veuillez précisez : autres, veuillez précisez :

L'AMAPIEN atteste :

L'AMAPIEN atteste :

- ✓ à respecter la charte des AMAP® (www.amap-aquitaine.org) notamment :
 - à s'inscrire à au moins 3 distributions (date modifiable ultérieurement en cas d'empêchement)
 - à répondre au mieux aux sollicitations des producteurs pour participer aux récoltes, qui sont aussi des moments de partage mais qui permettent également de mieux connaître le fonctionnement de l'AMAP®
- ✓ avoir pris connaissance de la charte des AMAP® , ainsi que des clauses suivantes :

- ✓ à respecter la charte des AMAP® (www.amap-aquitaine.org) notamment :
 - à s'inscrire à au moins 3 distributions (date modifiable ultérieurement en cas d'empêchement)
 - à répondre au mieux aux sollicitations des producteurs pour participer aux récoltes, qui sont aussi des moments de partage mais qui permettent également de mieux connaître le fonctionnement de l'AMAP®
- ✓ avoir pris connaissance de la charte des AMAP® , ainsi que des clauses suivantes :

Rupture du contrat :

Le contrat pourra être rompu par consentement mutuel entre l'Amapien et le producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure. Dans la logique des AMAP® de soutien à l'agriculture locale paysanne, ceci permet d'assurer au producteur la vente d'un nombre pérenne de paniers. Toutefois l'Amapien désirant se retirer de l'AMAP peut se rapprocher des coordinateurs du contrat pour tenter de trouver une solution de remplacement. Le contrat pourra également être rompu en cas de défaut de paiement par l'Amapien ou défaut de livraison par le producteur.

Rupture du contrat :

Le contrat pourra être rompu par consentement mutuel entre l'Amapien et le producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure. Dans la logique des AMAP® de soutien à l'agriculture locale paysanne, ceci permet d'assurer au producteur la vente d'un nombre pérenne de paniers. Toutefois l'Amapien désirant se retirer de l'AMAP peut se rapprocher des coordinateurs du contrat pour tenter de trouver une solution de remplacement. Le contrat pourra également être rompu en cas de défaut de paiement par l'Amapien ou défaut de livraison par le producteur.

Retrait des produits :

Les produits non retirés dans les horaires de distribution indiqués au contrat sont considérés comme abandonnés. Les produits abandonnés ne sont en aucun cas revendus mais cédés gracieusement, notamment à des associations caritatives au sein du réseau Paul Bert.

L'Amapien ayant un empêchement a toujours la faculté de mandater un tiers afin de retirer son panier dans les horaires de distribution.

Retrait des produits :

Les produits non retirés dans les horaires de distribution indiqués au contrat sont considérés comme abandonnés. Les produits abandonnés ne sont en aucun cas revendus mais cédés gracieusement, notamment à des associations caritatives au sein du réseau Paul Bert.

L'Amapien ayant un empêchement a toujours la faculté de mandater un tiers afin de retirer son panier dans les horaires de distribution.

NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'AMAP® Bordeaux-centre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com

NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'AMAP® Bordeaux-centre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com

Fait à Bordeaux en deux originaux, le*Signature(s) précédée(s) des mentions « lu et approuvé »***Fait à Bordeaux en deux originaux, le***Signature(s) précédée(s) des mentions « lu et approuvé »*